

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 30 MARS 2012

Délibérations n°01 à 21

Date de convocation : 21/03/2012

Date d'affichage : 02/04/2012

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 13

L'an deux mille douze, le trente du mois de mars, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 21 mars 2012.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET, REYNOUD, SAUGET, TRESOR, VUILLEMOT.

ABSENTS : Messieurs Benoît COURTOIS et Emmanuel ODRION.

PROCURATIONS : Monsieur Benoît COURTOIS a donné procuration à Monsieur Patrick REYNOUD.

Monsieur Emmanuel ODRION a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE
(Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 21 février 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 21 février 2012.

2/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 : VOTE (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2011 et se retire pour ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs 2011 retracés ci-après :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur CLERC, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice, dressés par Monsieur REGAUDIE René, après s'être fait présenter les comptes administratifs,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL						
Résultats reportés	0.00	215 593.64	246 741.87	0.00	246 741.87	215 593.64
Opérations de l'exercice	837 315.18	1 121 645.05	843 134.21	953 005.64	1 680 449.39	2 074 650.69
TOTAUX	837 315.18	1 337 238.69	1 089 876.08	953 005.64	1 927 191.26	2 290 244.33
Résultats de clôture	0.00	499 923.51	136 870.44	0.00	0.00	363 053.07
Restes à réaliser	0.00	0.00	382 358.00	287 045.00	382 358.00	287 045.00
TOTAUX CUMULES	837 315.18	1 337 238.69	1 472 234.08	1 240 050.64	2 309 549.26	2 577 289.33
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	499 923.51	232 183.44	0.00	0.00	267 740.07
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	0.00	25 562.93	0.00	49 086.72	0.00	74 649.65
Opérations de l'exercice	90 063.89	91 961.60	768.95	8 699.82	90 832.84	100 661.42
TOTAUX	90 063.89	117 524.53	768.95	57 786.54	90 832.84	175 311.07
Résultats de clôture	0.00	27 460.64	0.00	57 017.59	0.00	84 478.23
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	90 063.89	117 524.53	768.95	57 786.54	90 832.84	175 311.07
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	27 460.64	0.00	57 017.59	0.00	84 478.23

2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3/ COMPTES DE GESTION 2011 : VOTE (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée des comptes de gestion de l'exercice 2011 établi par Monsieur le Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion 2011 tels que présentés ci-après :

Conformément aux dispositions comptables, et en vertu du principe de la comptabilité en partie double (Mairie, Trésorerie), il convient alors de délibérer sur l'exécution 2011 de nos budgets effectuée par Monsieur le Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier.

	Résultat de clôture exercice 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture exercice 2011
I. BUDGET COMMUNAL				
□ Investissement	- 246 741,87 €	-	109 871,43 €	- 136 870,44 €
□ Fonctionnement	462 335,51 €	246 741,87 €	284 329,87 €	499 923,51 €
TOTAL	215 593,64 €	246 741,87 €	394 201,30 €	363 053,07 €
II. BUDGET ASSAINISSEMENT				
□ Investissement	49 086,72 €	-	7 930,87 €	57 017,59 €
□ Exploitation	25 562,93 €	-	1 897,71 €	27 460,64 €
TOTAL	74 649,65 €	-	9 828,58 €	84 478,23 €

Les comptes de gestion 2011 sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2011.

4/ RÉSULTATS 2011 – BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2011 du Budget Communal en date du 30 mars 2012. Il y a

lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : + 499 923,51 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la reprise et l'affectation des résultats 2011 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011		
	Investissement	Fonctionnement
Résultats au 31/12/2011 :	- 136 870,44	+ 499 923,51
Besoin de financement des restes à réaliser	- 95 313,00	0,00
Résultats nets au 31/12/2011 :	- 232 183,44	+ 499 923,51
Affectation en réserves au compte 1068	232 183,44	
Report de l'excédent reporté au compte 002		267 740,07
Report du déficit reporté au compte 001	136 870,44	

5/ RÉSULTATS 2011 - BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2011 du Budget ASSAINISSEMENT en date du 30 mars 2012. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : + 27 460,64 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la reprise et l'affectation des résultats 2011 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011		
	Investissement	Exploitation
Résultats au 31/12/2011 :	+ 57 017,59	+ 27 460,64
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00	0,00
Résultats nets au 31/12/2011 :	+ 57 017,59	+ 27 460,64
Affectation en réserves au compte 1068	-	
Report de l'excédent reporté au compte 002		27 460,64
Report de l'excédent reporté au compte 001	57 017,59	

6/ TAUX D'IMPOSITION 2012 : VOTE (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a lieu de fixer les taux d'imposition pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de reconduire les taux d'imposition 2011 ;
FIXE les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2012 :
 - Taxe d'habitation : 10,00 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 13,70 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 36,15 %

Impôts communaux	Bases d'imposition de 2011	Taux d'imposition de 2011	Produits d'imposition de 2011
Taxe habitation	1 470 010	10,00 %	147 001
Taxe foncière (bâti)	2 107 428	13,70 %	288 718
Taxe foncière (non bâti)	30 786	36,15 %	11 129

PRODUITS DES IMPOTS COMMUNAUX :	446 848
--	----------------

Impôts communaux	Bases prévisionnelles d'imposition de 2012	Taux d'imposition de 2012	Produits prévisionnels d'imposition de 2012
Taxe habitation	1 509 000	10,00 %	150 900
Taxe foncière (bâti)	2 172 000	13,70 %	297 564
Taxe foncière (non bâti)	31 400	36,15 %	11 351
PRODUITS DES IMPOTS COMMUNAUX :			459 815

7/ REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2012 : VOTE (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer la redevance d'assainissement pour l'année 2012 qui est assise sur les consommations d'eau facturées par la société GAZ et EAUX par convention.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la redevance est étroitement lié à la contribution appelée par la CAV pour les charges d'épuration (Pour 2012, la CAV va appeler auprès de la Commune de Pusey une contribution de 1,12 €/m³ d'eau).

Monsieur le Maire rappelle que la société GAZ et EAUX établit 2 factures par an, une au printemps avec relevé d'index (donc de consommation réelle déduction faite la facture estimative établie l'année précédente), une à l'automne basée sur un estimatif de consommation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le tarif 2012 à compter du 2° semestre 2012 (base de consommation seconde période de facturation 2012) :

- Taxe par m³ d'eau facturé en 2012 : 1,15 Euros
(Redevance 2011 : 1,05 Euros)

PREND ACTE de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte facturée au profit de l'AERMC assise sur la base des volumes facturés en 2012 :

- Taxe par m³ facturé en 2012 : 0,15 Euros
(Redevance identique à l'année dernière)

8/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012 : ATTRIBUTIONS (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme globale est inscrite au budget primitif 2012 à l'article 657481, qu'il convient de répartir aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de l'attribution des subventions suivantes à l'article 657481 du budget primitif 2012 :

ASSOCIATION	SUBVENTION VERSEE 2011	SUBVENTION PROPOSEE 2012	SUBVENTION ATTRIBUEE 2012
FC du Lac	2 650,00 €	2 650,00 €	2 650,00 €
Club des Aînés	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Les Amis des Arts et des Lettres	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Comité des Fêtes	850,00 €	850,00 €	850,00 €
Détente Pusey	2 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
Anc. Combattants	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Petites Mains	500,00 €	550,00 €	550,00 €
Pusey Acti-Sport	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €

ASSOCIATION	SUBVENTION VERSEE 2011	SUBVENTION PROPOSEE 2012	SUBVENTION ATTRIBUEE 2012
Pêche PUSEY	300,00 €	450,00 €	450,00 €
FASSAD	250,00 €	250,00 €	250,00 €
ADMR	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Vesoul Intens'Cité	350,00 €	0,00 €	0,00 €
Cyclisme VHS	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Au Coin de l'Oreille	250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL :	13 250,00 €	13 050,00 €	13 050,00 €

09/ BUDGET PRIMITIF 2012 « BUDGET COMMUNAL » : VOTE (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2012 du « Budget Communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2012 « Budget Communal » comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Opération	B.P. 2012 + Crédits Reportés 2011	Chapitre / Opération	B.P. 2012 + Crédits Reportés 2011
16 – Emprunts et dettes	287 000.00 €	10 – Dotations	346 000.00 €
		16 – Emprunts et dettes	1 000.00 €
Opérations		Opérations	
1001 – ACQUISITIONS	9 000.00 €	1001 – ACQUISITIONS	0.00 €
1002 – BATIMENTS	463 000.00 €	1002 – BATIMENTS	350 000.00 €
1004 – VOIRIE	198 000.00 €	1004 – VOIRIE	9 000.00 €
1006 – FORET PLANTA°	14 000.00 €	1006 – FORET PLANTA°	0.00 €
1010 – LOT. VICHARD	18 000.00 €	1010 – LOT. VICHARD	0.00 €
1011 – SPORT, CULTURE..	20 000.00 €	1011 – SPORT, CULTURE...	0.00 €
001 – Déficits reportés	137 000.00 €	021 – Virement	440 000.00 €
TOTAUX	1 146 000.00 €	TOTAUX	1 146 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2012	Chapitre	B.P. 2012
011 – Charges générales	279 000.00 €	70 – Produits	80 000.00 €
012 – Charges personnel	484 000.00 €	73 – Impôts	646 000.00 €
65 – Autres charges	92 000.00 €	74 – Dotations	209 500.00 €
66 – Charges financières	43 000.00 €	75 – Autres produits	86 000.00 €
67 – Charges excep	2 000.00 €	013 – Atténuations	51 000.00 €
042 – Opéra° d'ordre sec/sec	0.00 €	77 – Produits except.	0.00 €
023 – Virement	440 000.00 €	002 – Excédents Reportés	267 500.00 €
TOTAUX	1 340 000.00 €	TOTAUX	1 340 000.00 €

10/ BUDGET PRIMITIF 2012 « BUDGET ASSAINISSEMENT » : VOTE
(Délibération n°10) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2012 du « Budget Assainissement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2012 « Budget Assainissement » comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2012	Chapitre	B.P. 2012
23 – Immob. En cours	67 700.00 €	10 – Dotations, apports	0.00 €
040 – Opéra° d'ordre sec/sec	300.00 €	040 – Opéra° d'ordre sec/sec	9 000.00 €
		021 – Virement	2 000.00 €
		001 – Excédents Reportés	57 000.00 €
TOTAUX	68 000.00 €	TOTAUX	68 000.00 €
SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2012	Chapitre	B.P. 2012
011 – Charges générales	4 000.00 €	70 – Produits	80 000.00 €
014 – Atténua° produits	12 500.00 €	75 – Produits de ges° cour.	2 700.00 €
65 – Autres charges	82 000.00 €	042 – Opéra° d'ordre sec/sec	300.00 €
67 – Charges exceptionnelles	500.00 €		
042 – Opéra° d'ordre sec/sec	9 000.00 €		
023 – Virement	2 000.00 €		
		002 – Excédents Reportés	27 000.00 €
TOTAUX	110 000.00 €	TOTAUX	110 000.00 €

11/ SALLE POLYVALENTE : MODIFICATION DES CONDITIONS DE
LOCATION (Délibération n°11) :

Monsieur le fait part à l'Assemblée du courrier en date du 07 mars 2012 adressé par Monsieur le Maire de la Commune de Pusy-Epenoux demandant la location temporaire (avril à décembre 2012) et à titre exceptionnel de la Salle Polyvalente de Pusy pour les habitants de sa commune.

En effet, la Salle des Fêtes de Pusy-Epenoux est en cours de réhabilitation et ne sera pas disponible durant plusieurs mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE à titre temporaire (avril à décembre 2012) et exceptionnel la location de la Salle Polyvalente de Pusy pour les habitants de la Commune de Pusy-Epenoux.

12/ INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL (Délibération n°12) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réglementation en matière d'instauration du temps partiel pour le personnel communal de Pusy :

Le temps partiel et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

Les principes généraux sont fixés par les dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- articles 60 à 60 bis de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- article 9 de l'ordonnance n°82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,
- décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale.

Le temps partiel s'adresse : aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

L'autorisation qui ne peut être inférieure au mi-temps, est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

Le temps partiel de droit pour raisons familiales s'adresse : aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires et aux agents non titulaires.

Pour l'essentiel identique au temps partiel, sous certaines conditions liées à des situations familiales particulières, le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Dans les deux cas, le travail peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel (année scolaire pour le personnel enseignant).

Il appartient donc au Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire, d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel dans la collectivité et d'en définir les modalités d'application. En effet, la réglementation précitée fixe le cadre général dans lequel s'exerce le temps partiel mais ne réglemente pas certaines modalités qui doivent être définies à l'échelon local.

C'est au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a saisi en date du 23 février 2012 le CTP du Centre de Gestion de la Haute-Saône quant à l'instauration du temps partiel pour le personnel communal de Pusey. Le CTP, lors de sa séance du 29 mars 2012, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

INSTITUE le temps partiel pour le personnel communal de Pusey ;

FIXE les modalités d'application du temps partiel comme suit :

- le temps partiel sur autorisation peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel, annuel en fonction des nécessités de service et de l'organisation des plannings des agents,
- le temps partiel de droit pour raisons familiales peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel, annuel en fonction des nécessités de service et de l'organisation des plannings des agents,
- les quotités de temps partiel sur autorisation seront fixées au cas par cas entre 50 et 99 %,
- la durée des autorisations est fixée entre six mois et un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, la demande de renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses,
- les demandes devront être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée,
- les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :

- à la demande des intéressés dans un délai de deux mois avant la date de modification souhaitée,
- à la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité le justifie.
- après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de six mois,
- la réintégration anticipée à temps plein sera accordée pour motif grave,
- pendant les périodes de formation professionnelle incompatibles avec l'exercice des fonctions à temps partiel (formation d'adaptation à l'emploi, formation continue, préparation aux concours), l'autorisation de travail à temps partiel des agents non-titulaires sera suspendue.

13/ PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2012 : PRIORITÉS ET CONSULTATIONS (Délibération n°13) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du Budget Primitif 2012 des crédits prévisionnels ont été approuvés. Il convient de prioriser les opérations, les estimer et de lancer les consultations pour leurs réalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la programmation des opérations 2012 comme suit :

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
<u>Acquisitions :</u>				
Autres immobilisations – Sces Techniques	2 500,00 €	2012	2188 / 1001	Monsieur CLERC
Illuminations de Noël	5 000,00 €	2012	21884 / 1001	Madame FALLOT
<u>Travaux sur les bâtiments :</u>				
Tables + chaises MAS	10 000,00 €	2012	2184 / 1002	Monsieur POLIEN
Travaux intérieurs – Eglise	5 000,00 €	2012	23132 / 1002	Monsieur POLIEN
Accès handicapés – Eglise	3 000,00 €	2011	23132 / 1002	Monsieur CLERC
Porte – Sacristie	3 800,00 €	2012	23132 / 1002	Monsieur POLIEN
Aménagement – Grange Athey	4 000,00 €	2012	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Travaux sécurité	3 500,00 €	2012	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Blocs sécurité – Ecole	2 500,00 €	2012	23134 / 1002	Madame MOINOT
Réfection faïence – Ecole	2 000,00 €	2012	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Robinetterie – Salle Polyvalente	2 300,00 €	2012	23134 / 1002	Monsieur FRANCHI
Clôture aire de jeux – Ecole	2 400,00 €	2012	23134 / 1002	Madame MOINOT
Réfection logements communaux	6 000,00 €	2012	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Façades – Mairie	17 000,00 €	2012	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Crépi – Salle Saint Maurice	1 500,00 €	2012	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Maison des associations	400 000,00 €	2012	23139 / 1002	Monsieur POLIEN
<u>Travaux de voirie et VRD:</u>				
Programme réfection voirie	15 000,00 €	2012	231511 / 1004	Monsieur CLERC
Signalétique	5 500,00 €	2012	231511 / 1004	Monsieur REGAUDIE
Travaux sur les réseaux	3 000,00 €	2012	231512 / 1004	Monsieur CLERC
Lotissement des Bleuets	155 000,00 €	2012	231520 / 1004	Monsieur CLERC

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
<u>Bois :</u> Régénération du bois 2012	11 500,00 €	2012	2117 / 1006	Monsieur REYNOUD
<u>Embellissement, environnement :</u> Travaux d'embellissement floraux	2 500,00 €	2012	21211 / 1006	Madame FALLOT
<u>Programmes pour la jeunesse, le sport et la culture :</u> Ordinateurs – Ecole	2 500,00 €	2012	2183 / 1011	Madame MOINOT
Ordinateurs – Bibliothèque	1 800,00 €	2012	2183 / 1011	Madame MOINOT
Porte vêtement – Ecole	5 000,00 €	2012	2184 / 1011	Madame MOINOT
Petit matériel – Ecole	600,00 €	2012	2188 / 1011	Madame MOINOT
Crédits pour le CMJ	2 500 ,00 €	2012	2188 / 1011	Monsieur MANTION
Crédits culture	1 500 ,00 €	2012	2188 / 1011	Monsieur MANTION
Pelouse – Terrain de football	5 000,00 €	2012	231521 / 1011	Monsieur REGAUDIE

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge des opérations (comme ci-dessus décrit) à procéder à une consultation et signer les documents afférents à la passation de la commande.

14/ BOIS COMMUNAL : PROGRAMME DE TRAVAUX 2012 (Délibération n°14) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission « Bois et Forêts » a validé le programme de travaux 2012 estimé par les services de l'O.N.F. à :

Partie « Investissement » : 10.615,27 € HT (soit 11.358,34 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux 2012 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande des travaux auprès de l'O.N.F. pour ces travaux, à savoir :

Partie « Investissement » : 10.615,27 € HT (soit 11.358,34 € TTC).

15/ TERRAIN DE FOOTBALL À 11 : REMISE EN ÉTAT DE LA PELOUSE ET PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°15) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le terrain municipal de football à 11, au niveau de la surface de jeu, n'est pas parfait à la vue du niveau de compétition des équipes engagées par le FC du Lac.

La société SOTREN, qui avait déjà réalisé le drainage de ce terrain, a établi un diagnostic de l'état de la surface de jeu. SOTREN propose la réfection complète de la pelouse avec une partie faite en régie par les services municipaux, et une partie plus technique établie par ses soins.

Le coût des travaux chiffré par SOTREN pour sa partie est estimé à 4.119,20 € HT.

Sur cette base de travaux, la F.F.F. peut apporter son soutien financier à hauteur de 50 % du coût des travaux H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la remise en état de la pelouse du terrain de football à 11 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de la Société SOTREN des travaux comme ci-dessus décrit pour un montant HT de 4.119,20 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Fédération Française de Football (par le biais du District de Football de la Haute-Saône) pour l'obtention d'une subvention au taux maximum pour ces travaux.

16/ RÉNOVATION DES FAÇADES DE LA MAIRIE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°16) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°17 en date du 12 avril 2011, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le plan de financement de rénovation des façades de la Mairie comme suit :

Dossier	Façades de la Mairie
Travaux HT	14 087,82 €
Divers et imprévus	912,18 €
TOTAL HT :	15 000,00 €
Subvention CAV 15 000 € x 20,00 %	3 000,00 €
Autofinancement communal :	12 000,00 €

Ces travaux n'ont pas pu être réalisés à ce jour en raison des conditions climatiques défavorables à leur exécution.

Par courrier en date du 13 février 2012, Monsieur Alain JOYANDET, Député de la Haute-Saône, propose de nous octroyer une aide financière de 5.000,00 € - prise sur sa réserve parlementaire - pour nos dossiers communaux 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACTUALISE le plan de financement des travaux de rénovation des façades de la Mairie comme suit :

Dossier	Façades de la Mairie
Travaux HT	14 087,82 €
Divers et imprévus	912,18 €
TOTAL HT :	15 000,00 €
Subvention CAV 15 000 € x 20,00 %	3 000,00 €
Enveloppe parlementaire Monsieur Alain JOYANDET 15 000 € x 33,33 %	5 000,00 €
Autofinancement communal :	7 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de 5.000,00 € euros proposée par Monsieur Alain JOYANDET – Député de la Haute-Saône – prise sur son enveloppe parlementaire pour les travaux ci-dessus décrits.

17/ MAISON DES ASSOCIATIONS : AVENANT N°01 – LOT N°10 (Délibération n°17) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission MAPA - réunie le 22 mars 2012 à 11 heures 00 - a approuvé l'avenant n°01 du lot n°10 « Faux-Plafonds » - entreprise titulaire : PARGAUD - pour le chantier de la « Maison des Associations ».

L'avenant a pour objet une modification du montant du marché de base (14 515,43 € euros HT) de + 1 867,70 € euros HT. La nature de l'augmentation du marché est explicitée dans le rapport de présentation et le PV de la Commission MAPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la passation de l'avenant n°01 du lot 10 comme ci-dessus décrit et validé par la Commission MAPA du 22/03/2012 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant.

18/ MAISON DES ASSOCIATIONS : AVENANT N°01 – LOT N°16 (Délibération n°18) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission MAPA - réunie le 22 mars 2012 à 11 heures 00 - a approuvé l'avenant n°01 du lot n°16 « Electricité – Courants forts et faibles » - entreprise titulaire : PIGNON PERREY DB SARL - pour le chantier de la « Maison des Associations ».

L'avenant a pour objet une modification du montant du marché de base (26 386,94 €uros HT) de + 2 239,99 €uros HT. La nature de l'augmentation du marché est explicitée dans le rapport de présentation et le PV de la Commission MAPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la passation de l'avenant n°01 du lot 16 comme ci-dessus décrit et validé par la Commission MAPA du 22/03/2012 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant.

19/ LOTISSEMENT DES BLEUETS : RÉSEAUX SECS – ESTIMATIFS ET PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°19) :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité le long de la rue des Bleuets, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister en :

- le remplacement d'environ 500 mètres de réseau aérien à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
- la pose dans la tranchée d'un câble d'éclairage public permettant un fonctionnement permanent / semi-permanent ;
- la remise à neuf de la commande d'éclairage public, y compris l'installation d'une horloge astronomique ;
- la fourniture et la pose de 16 ensembles d'éclairage public, thermolaqués RAL 3004, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 4 mètres de hauteur et d'un luminaire de marque INDAL de type IJB équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression de 70 W ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques existant dans ce secteur.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Il est ainsi proposer au Conseil Municipal de Pusey de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, parmi les différents matériels d'éclairage public envisagés, les produits ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme des travaux présentés ;

DEMANDE au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération ;

DECIDE de retenir, d'une part, les matériels d'éclairage public décrits par pour leurs qualités esthétiques et techniques, d'autre part, la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour acquérir ces matériels et charger Monsieur le Maire de signer les actes d'engagement de ces marchés ;

ENGAGE au budget les crédits nécessaires ;

PREND ACTE qu'étant donné la hauteur des mâts projetés et leurs interdistances, la norme EN 13-201 ne sera pas respectée : l'uniformité lumineuse sera très moyenne entraînant des zones sombres.

20/ SIED 70 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE PUSEY (Délibération n°20) :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 février 2012, la Commune de PUSEY a demandé son adhésion au Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70).

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article VI des statuts du SIED 70, la Commune de Pusey doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE conformément à l'article VI des statuts du SIED 70 pour représenter la Commune de Pusey au sein du Comité du SIED 70 :

- Délégué Titulaire : Monsieur CLERC Pierre.
- Délégué Suppléant : Monsieur POLIEN Jean-Jacques.

21/ D.D.T. 70 : AVIS SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT (RN19 ET RN57) (Délibération n°21) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du dossier adressé par Madame la Directrice Départementale des Territoires en date du 1er mars 2012 relatif à l'élaboration du P.P.B.E. (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement).

Ce dossier fait l'objet d'une consultation auprès du public du 05/03/2012 au 05/05/2012.

Le Conseil Municipal de Pusey doit donner son avis et formuler ses remarques sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le P.P.B.E. des RN 19 et RN 57.

22/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Tenue des bureaux de vote – Élections présidentielles :**

DIMANCHE 22 AVRIL 2012

TRANCHE HORAIRE	MAIRE + ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	CONSEILLERS MUNICIPAUX
08 H 00 - 10 H 30	René REGAUDIE	Patrick REYNOUD	Suzanne FALLOT
10 H 30 - 13 H 00	Marie-Christine MOINOT Patrice MANTION	Michèle DELAMARCHE	Daniel FRANCHI Emmanuel ODRION
13 H 00 - 15 H 30	René REGAUDIE Marie-Christine MOINOT	Gaston VUILLEMOT	Marie-Jeanne SAUGET Benoît COURTOIS
15 H 30 - 18 H 00	Pierre CLERC	Annick MOUILLET	Christophe TRESOR

DIMANCHE 06 MAI 2012

TRANCHE HORAIRE	MAIRE + ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	CONSEILLERS MUNICIPAUX
08 H 00 - 10 H 30	René REGAUDIE	Patrick REYNOUD	Suzanne FALLOT
10 H 30 - 13 H 00	Marie-Christine MOINOT Patrice MANTION	Michèle DELAMARCHE	Daniel FRANCHI Emmanuel ODRION
13 H 00 - 15 H 30	Jean-Jacques POLIEN	Gaston VUILLEMOT	Marie-Jeanne SAUGET Benoît COURTOIS
15 H 30 - 18 H 00	Pierre CLERC	Annick MOUILLET	Christophe TRESOR

- **Étude E.V.I. :**

Monsieur CLERC informe l'Assemblée que le bureau d'études – bureau E.V.I. à Ronchamp – en charge d'établir le diagnostic du dysfonctionnement des réseaux communaux, a transmis ses premières conclusions : Actuellement, environ 54 m³ d'eaux parasites par jour se déversent dans les réseaux d'eaux usées.

- **Informatique des Séniors :**

Monsieur MANTION informe l'Assemblée que la dernière session se termine actuellement et qu'une nouvelle session va démarrer dans la foulée.
Ce service délivré par Manu CHOFFAT remporte un très large succès.

- **Site Internet :**

Le site internet de la Commune de Pusey est en ligne.
Les statistiques font apparaître une moyenne 150 visites par jour avec un temps de visite moyen de 10 minutes (dont 100 visiteurs différents).

- **Distributeurs de sacs déjections canines :**

Les 2 équipements seront installés prochainement.

- **Bois :**

Une mini tornade a eu lieu dans le bois de Pusey. Très peu de dégâts ont été constatés

- **Comité de pilotage de la Micro-Crèche :**

La première réunion du comité de pilotage de la Micro-Crèche communale s'est tenue dernièrement.

La fréquentation est encourageante.

Il est fait part de problèmes récurrents de stationnements « sauvages » de poids lourds devant la Micro-Crèche.

- **Plateau multi-sports :**

Il est constaté que les filets pare-ballons sont déchirés et que le marquage au sol est à refaire.

- **Logements communaux :**

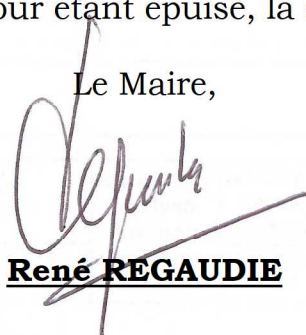
Monsieur POLIEN informe l'Assemblée qu'une baignoire et une porte fenêtre seront très prochainement installés dans des logements.

- **Contrôle de la CAF et de DDJS du service périscolaire :**

Madame MOINOT informe l'Assemblée que 2 contrôles ont été effectués coup sur coup dernièrement et que, globalement, la gestion du service périscolaire est jugée satisfaisante par les 2 organismes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

Le Maire,



René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,



Marie-Christine MOINOT